

Notre conseil exprime son désaccord sur le Traité TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Agreement) actuellement en cours de négociation entre les représentants de la commission Européenne et des Etats Unis.

Ce traité, négocié à huis clos et dans la plus grande opacité, suscite les plus grandes inquiétudes quand on sait que non seulement les médias d'information, mais les eurodéputés eux même, représentants élus des citoyens ne sont pas tenus informés de l'évolution des débats mais se voient de plus interdire l'accès aux documents de travail, ceci alors que dans le même temps les grands groupes privés Américains y ont accès, de plus il apparaît que 90% des conseillers qui assistent les négociateurs représentent les intérêts de grands groupes et de multinationales.

Dans la logique des accords bilatéraux de libre échange qui se sont multipliés ces dernières années, ce projet prévoit de démanteler les derniers droits de douane, qui demeurent l'unique protection dont bénéficient les produits agricoles européens, une telle suppression entraînerait de fait la disparition de la paysannerie au profit de fermes usines.

Le TAFTA vise de même à démanteler les « barrières non tarifaires », c'est à dire toutes les normes qui régulent la circulation des marchandises et capitaux : réglementations sanitaires, restriction des investissements liés au droit du travail ou à la protection de l'environnement, appellations géographiques protégées, protection de la vie privée et des données personnelles en ligne. La suppression de ces barrières amplifierait les effets du dumping salarial, social, fiscal et environnemental.

Le traité TAFTA vise la dérégulation des services financiers au risque de provoquer une nouvelle crise financière internationale. De plus l'harmonisation des normes européennes et Américaines pourrait encourager la marchandisation de certains secteurs tels que la santé. Les multinationales pourraient exiger la fin des moratoires sur l'utilisation des OGM ou l'exploitation des hydrocarbures hautement polluants.

Pour rendre concrète l'uniformisation des marchés, le projet de traité prévoit une disposition qui permettrait à toute entreprise américaine investissant en Europe de réclamer devant un tribunal d'arbitrage privé des dédommagement financiers de la part d'un état dont une loi ou une norme serait de nature à porter atteinte aux profits envisagés de l'entreprise contrariée. Cette instance disposerait donc du pouvoir d'invalider des réglementations mais aussi de faire payer des amendes directement prélevées sur le trésor public des états. Cette instance prendrait de fait le pas sur la justice mais aussi les institutions des pays concernés, provoquant une atteinte insupportable à la souveraineté des peuples et à la démocratie.

Négocié en dehors de tout contrôle démocratique ce projet constitue une menace sans précédent contre la souveraineté des peuples et un renversement des normes démocratiques, pour cette raison le conseil municipal du Mas a décidé ce jour de déclarer la commune du Mas « Hors TAFTA », nous demandons de plus que les représentants élus des citoyens soient associés aux négociations en cours et que celles-ci soient faites dans un esprit de totale transparence afin que les citoyens soient tenus informés en permanence de l'évolution de celles-ci, enfin, considérant les enjeux de ce traité, le conseil municipal de la commune du Mas demande qu'un référendum soit organisé dans l'ensemble des pays Européens pour décider de l'acceptation de celui-ci.